



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Bourse de croissance TSX – ABI.V
Le 5 janvier 2015

Ne peut être publié, distribué ou transmis aux États-Unis ou par l'entremise d'une agence de diffusion ou d'un service de presse

ABCOURT ANNONCE LES CLÔTURES FINALES D'UN PLACEMENT PRIVÉ D' ACTIONS ACCRÉDITIVES ET D'UNITÉS ORDINAIRES

MONT-ST-HILAIRE, CANADA, LE 5 JANVIER 2015

M. Renaud Hinse, président et chef de la direction de Mines Abcourt inc. (Bourse de croissance : ABI) (la « Société » ou « Abcourt ») annonce que la Société a complété le 31 décembre 2014, une deuxième clôture d'un montant de 138 580 \$ en actions accréditatives et le 5 janvier 2015, une première et dernière clôture d'un montant de 511 600\$ en unités, aux termes d'un placement privé sans courtier (« le placement »), dont une première clôture a eu lieu le 29 décembre 2014 pour une somme de 707 390 \$ en actions accréditatives.

Les unités :

Chaque unité offerte au prix de 0,05 \$ comprend une action de catégorie B de la Société (une « **action ordinaire non accréditive** ») et un demi (½) bon de souscription (une « **unité** »). Chaque bon de souscription entier permettra au souscripteur d'acquérir une action ordinaire non accréditive additionnelle de la Société au prix de 0,07 \$ pour une période de douze (12) mois à partir de la date de clôture. Le produit des souscriptions des actions ordinaires non accréditatives sera utilisé pour augmenter le fonds de roulement de la Société.

Un nombre de 10 232 000 unités ont été souscrites en vertu du placement, représentant une somme de 511 600\$.

Les actions accréditatives :

Chaque action ordinaire émise sur une base accréditive (une « **action accréditive** ») était offerte au prix de 0,06 \$ l'action accréditive et aucun bon de souscription n'y était rattaché. Les actions accréditatives se divisent en deux groupes, soit celles dites « du Québec » et dont le produit des souscriptions sera utilisé par la Société pour réaliser un programme de forage de surface sur les propriétés Elder, Abcourt-Barvue et sur d'autres propriétés situées dans la région de l'Abitibi, province de Québec, et celles dites « nationales », dont le produit des souscriptions sera utilisé pour la mise en valeur de la mine d'or Elder, également située en Abitibi, province de Québec.

Un nombre de 2 309 666 actions accréditatives ont été souscrites lors de la deuxième clôture du placement, représentant une somme de 138 580 \$, dont 100 000 \$ en actions

accréditives dites nationales. Avec la première clôture annoncée le 30 décembre 2014, la Société a reçu des souscriptions pour un montant total de 845 970\$ en actions accréditives.

Certaines personnes apparentées à Abcourt (les « personnes apparentées ») ont acheté des unités et des actions accréditives du placement:

- François Mestrallet, administrateur, a acheté 10 000 000 unités;
- Décochib inc., une société privée contrôlée par Renaud Hinse, dirigeant et administrateur d'Abcourt, a acheté 1 666 666 unités; et
- Marc Filion, administrateur, a acheté 64 000 unités et 80 000 actions accréditives.

L'émission des titres aux personnes apparentées lors du placement constitue une « opération avec des personnes apparentées » au sens du Règlement 61-101 (le « Règlement 61-101 ») sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières. Lors de l'examen et de l'approbation du placement, le conseil d'administration d'Abcourt a déterminé que les souscriptions auprès de personnes apparentées sont dispensées de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires requises par le Règlement 61-101, sur la base que la juste valeur marchande de ces souscriptions auprès de personnes apparentées ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière d'Abcourt, conformément aux articles 5.5 et 5.7 du Règlement 61-101.

Tous les titres de la Société émis en vertu du placement privé sont assujettis à une période de restriction de vente de quatre mois suivant la date de chaque clôture en conformité avec les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. Le placement est sujet à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

À propos de Mines Abcourt Inc.

Mines Abcourt Inc. est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur minière avec des propriétés stratégiquement situées dans le nord-ouest du Québec au Canada. La propriété Abcourt-Barvue avec des réserves de minerai et des ressources 43-101 en argent et en zinc et la propriété Elder avec des ressources 43-101 en or, ainsi que la propriété Aldermac avec des ressources historiques en cuivre et en zinc sont toutes les trois d'anciennes mines ayant déjà été en exploitation. Abcourt se concentre présentement sur l'avancement des projets Elder et Abcourt-Barvue en vue de les remettre en exploitation, avec Elder en priorité. Une étude positive de faisabilité 43-101 a été complétée en 2007 sur le projet Abcourt-Barvue. De plus, de l'équipement pour l'usine a été acheté (voir Communiqués de Presse du 16 février et du 9 août 2007 ainsi que du 1^{er} et du 7 février 2008). Aussi, un calcul de ressources 43-101 a été complété en 2012 pour la mine Elder. Une étude PEA positive sur la mine Elder a été réalisée dernièrement (Novembre 2012) par Roche Ltée, Groupe conseil. Pour de plus amples renseignements sur Mines Abcourt Inc. (TSXV : ABI), veuillez consulter notre site web www.abcourt.com et le site Sedar www.sedar.com (voir : Mines Abcourt Inc).

Ce communiqué de presse a été préparé par Mines Abcourt inc. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres ou une sollicitation d'une offre de vente de titres aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice d'un citoyen américain (« citoyen américain ») (tel que ce terme est défini dans le Regulation S promulgué en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, telle que modifiée (la « Loi des États-Unis »). Ces titres n'ont pas été inscrits et ne seront pas inscrits aux termes de la Loi des États-Unis ou de toute autre loi en matière de valeurs mobilières de n'importe quel État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis à un citoyen américain ou pour son compte ou le bénéfice de celui-ci à moins qu'ils ne soient inscrits en vertu de la Loi des États-Unis et des lois en matière de valeurs mobilières applicables d'un État, ou si une dispense d'inscription de la loi américaine est disponible.

Pour de plus amples informations :

Renaud Hinse, président et chef de la direction

T : 819 768-2857 450 446-5511

F : 819 768-5475 450 446-3550

Courriel: rhinse@abcourt.com